

**Contact :**

Intelligence Economique

**Direction des Services  
aux Entreprises**

Place de la Bourse  
69289 Lyon cedex 02

Madalina GERGELY

Tél : 04 72 40 57 66

Fax : 04 72 40 59 45

gergely@lyon.cci.fr

**Partenaires :**



L'Europe à la portée de votre entreprise.

## **Litiges commerciaux franco-allemands : la solution alternative de l'arbitrage de la Chambre Franco-Allemande de Commerce et d'Industrie (CFACI)**

L'arbitrage permet d'obtenir rapidement et à des coûts raisonnables des décisions reconnues en France et en Allemagne. Les opérateurs du commerce franco-allemand et leurs conseils doivent connaître cette solution alternative.

Tous les mécanismes et avantages de cette solution seront exposés lors de cette réunion.

Des membres du Centre d'arbitrage de la Chambre Franco-Allemande et des avocats spécialisés présenteront les solutions proposées aux entreprises.

**Mardi 24 novembre 2009 (14h00 à 17h00)**

CCI de LYON – Salle Jacquard  
Place de la Bourse 69002 LYON  
Parking et Métro : Cordeliers

## Contact :

Intelligence Economique

## Direction des Services aux Entreprises

Place de la Bourse  
69289 Lyon cedex 02

Madalina GERGELY  
Tél : 04 72 40 57 66  
Fax : 04 72 40 59 45  
gergely@lyon.cci.fr

## Partenaires



L'Europe à la portée de votre entreprise.

## Litiges commerciaux franco-allemands : la solution alternative de l'arbitrage de la Chambre Franco-Allemande de Commerce et d'Industrie (CFACI)

### PROGRAMME

- 1. 14h00 : Mot d'accueil, CCI de Lyon**
- 2. 14h10 : Difficultés dans les litiges commerciaux devant les tribunaux français et allemands du point de vue du praticien du contentieux**
  - Spécificités des tribunaux français et allemands
  - Les tribunaux de commerce et leurs juges
  - Représentation, problèmes de langue, le référé, l'expertise, les coûts, la durée des procédures**Christoph Martin RADTKE**, Avocat, Rechtsanwalt, Associé, Membre du Centre d'Arbitrage de la CFACI, LAMY & ASSOCIES, Lyon, Paris
- 3. 14h50 : Présentation de l'arbitrage selon le règlement d'arbitrage de la CFACI**
  - Le nouveau règlement d'arbitrage de 2006 : contenu et principales dispositions
  - Coût et barème**Christian CONNOR**, Avocat Associé, Membre du Centre d'Arbitrage de la CFACI, LMT AVOCATS
- 4. 15h30 : La clause d'arbitrage dans les relations franco-allemandes et l'introduction de la procédure d'arbitrage à la CFACI**

*Les différentes questions posées par les acteurs du commerce franco-allemand :*

  - A quel moment une convention d'arbitrage est-elle conclue : avant ou après la naissance du litige ?
  - Comment peut-on conclure de manière valable une convention d'arbitrage ?
  - Sur quelle base est jugée la validité d'une clause d'arbitrage ?
  - Qui peut conclure une clause d'arbitrage ?
  - Quels types de litiges peuvent être soumis à une procédure d'arbitrage ?
  - Comment se présente la clause d'arbitrage type de la CFACI ?**Jörg LETSCHERT**, Rechtsanwalt, Avocat à la Cour, SOFFAL (Société Juridique & Fiscale Franco-Allemande)
- 5. 16h10 : Débat**
- 6. 16h45 : Conclusion du séminaire**  
**Joachim SCHULZ**, MBA, Rechtsanwalt, Directeur juridique et fiscal de la Chambre Franco-Allemande de Commerce et d'Industrie  
Secrétaire Général du Centre d'Arbitrage de la CFACI